

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

<p>INSERTIONS :</p> <p>Annonces 25 Cent. la ligne</p> <p>Réclames 50.</p> <p>On traite de gré à gré pour les autres insertions</p>	<p>On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 40</p> <p>À Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 4. près la pl. Masséna à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3.</p> <p>Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance.</p> <p>Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.</p>	<p>ABONNEMENTS .</p> <p>Un An 12 Francs</p> <p>Six Mois 6 id.</p> <p>Trois Mois 3 id.</p> <p>Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus</p>
--	--	--

Monaco, le 7 Juillet 1874.

ACTES OFFICIELS.

CHARLES III, par la grâce de Dieu, Prince Souverain de Monaco.

Avons Ordonné et Ordonnons:

ARTICLE PREMIER.

A partir du 15 Juillet prochain, il sera perçu pour le compte du Trésor, au Bureau de la Douane de Monaco, un droit sur les alcools, eaux-de-vie et liqueurs de toutes provenances, à leur entrée dans la Principauté.

Ce droit est fixé comme suit:

Alcools purs	{ en cercle, fr. 150 » par hectolitre.
	{ en bouteille, » 2 25 par bouteille.
Absinthe	{ en cercle, » 150 » par hectolitre.
	{ en bouteille, » 2 25 par bouteille.
Eaux-de-vie dites de Cognac et liqueurs	{ en cercle, » 70 » par hectolitre.
	{ en bouteille, » 70 par bouteille.

ARTICLE 2.

La perception du droit s'effectuera au Bureau de la Douane au moment où les destinataires déchargeront l'acquit à caution.

ARTICLE 3.

Les destinataires auront la faculté de mettre en entrepôt les alcools, eaux-de-vie et liqueurs qui leur seront expédiés et de n'acquitter les droits dus qu'au fur et à mesure de la sortie des liquides de l'entrepôt.

Les alcools, eaux-de-vie et liqueurs mis en entrepôt, et qui seront réexpédiés hors de la Principauté munis d'un acquit à caution, ne seront pas passibles des droits fixés ci-dessus.

ARTICLE 4.

L'entrée des alcools, eaux-de-vie et liqueurs dans la Principauté et leur réexpédition ne pourront s'effectuer que par le chemin de fer ou par la voie de mer.

ARTICLE 5.

Les contrevenants aux présentes dispositions seront punis d'une amende de deux cents francs à cinq cents francs et d'un emprisonne-

ment de quinze jours à six mois ou de l'une de ces deux peines seulement.

Les marchandises saisies seront confisquées.

ARTICLE 6.

Dans les dix jours qui suivront la publication de la présente Ordonnance, les détenteurs actuels d'alcools, soit en entrepôt soit en magasin, seront tenus d'en faire la déclaration au bureau de la Douane et d'acquitter le droit ci-dessus fixé sur les quantités qui seront en leur possession.

Faute par eux de faire cette déclaration, dans le délai prescrit, ils seront passibles d'une amende de cinquante à deux cents francs, sans préjudice des droits dus.

ARTICLE 7.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-quatorze.

Signé: CHARLES.

PAR LE PRINCE,
Le Secrétaire d'Etat,
Chev. VOLIVER.

Un traité d'extradition entre la Principauté et la Belgique a été signé à Paris, le 29 juin dernier, par Son Exc. le Marquis de Maussabré-Beufvier, Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince de Monaco, et S. Exc. le Baron de Beyens, Plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges.

L'Ordonnance Souveraine que nous publions plus haut relative à l'établissement d'un droit à percevoir sur les alcools, a été rendue dans le but de mettre un terme à la contrebande qui se pratiquait sur une vaste échelle entre la Principauté et la France,

Il a été constaté, en effet, que le préjudice causé à la France sans aucun bénéfice pour notre commerce et notre industrie, atteignait, chaque année,

un chiffre énorme qui s'accroissait continuellement. La contrebande était si considérable que les *Alcools de Monaco* étaient cotés ouvertement et à un prix très bas sur la place de Nice.

En présence de ces faits, le Gouvernement français, impuissant à se garantir contre la fraude dont il était victime, par suite d'une lacune existant dans le Traité d'Union douanière, a demandé avec insistance que, d'accord avec l'Administration française, les alcools fussent soumis sur notre territoire à un droit assez élevé pour empêcher toute contrebande. Le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime convaincu que l'établissement de ce droit ne pouvait nuire en quoi que ce soit à notre pays où la consommation de l'alcool est peu considérable, a cru devoir accueillir favorablement les réclamations de la France et consentir à déroger au système actuellement en vigueur par suite duquel il n'existe à Monaco ni impôts ni taxes de consommation. Quelques industriels, peu scrupuleux sur les moyens de s'enrichir auront seuls à souffrir d'une mesure commandée par la justice et par les rapports de bon voisinage.

NOUVELLES LOCALES.

S. A. S. le Prince est attendu prochainement au Château de Marchais.

S. A. S. le Prince Héritaire est arrivé à Toulon le 1^{er} juillet, à bord du yacht l'*Hirondelle*.

Nous l'avons dit maintes fois déjà, bien que nous soyons en plein été, nous jouissons d'une température tout-à-fait printanière. A peine si le soleil est un peu gênant au milieu de la journée.

Quant aux soirées, elles sont délicieuses. Maintenant surtout que l'orchestre de Monte Carlo se fait entendre sur la grande terrasse du Casino, il est impossible de passer des heures plus agréables ailleurs que là. Aussi les promeneurs y viennent-ils en foule.

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco pendant le mois de juin est de 9,561.

Si nous en croyons les hôteliers, le chiffre des voyageurs arrivant dans la Principauté depuis quelque temps, est moindre que l'année dernière à la

même époque. Nous pensons qu'il faut en attribuer la cause aux anomalies de la température. Les pluies et les vents qui n'occasionnent chez nous qu'un refroidissement de l'atmosphère, produisent un froid relativement plus grand dans le Nord, et les personnes de ces pays n'osent guère se mettre en voyage.

C'est un tort certainement, car ils trouveraient chez nous une température des plus agréables; mais c'est ainsi, et il serait bien difficile de leur faire comprendre le contraire.

Le moment est des plus favorables pour prendre les bains de mer; il ne le sera probablement jamais autant qu'à cette heure. L'eau a la température voulue. Plus tard, elle sera plus chaude, plus agréable, mais moins propice pour une cure.

Nous avons entendu, jeudi dernier, le nouveau piston-solo de l'orchestre de Monte Carlo, M. Ch. Sylvestre, et nous sommes heureux d'avoir à constater le plaisir qu'il a procuré à ses auditeurs. Cet artiste joue avec sentiment et possède, pour nous servir du terme consacré, une embouchure des plus agréables.

Bien que la *Cascade*, polka de concert, par laquelle a débuté M. Sylvestre, ne soit pas un morceau très-remarquable, le public l'a vivement et sincèrement applaudi.

Au concert d'avant hier dimanche cet artiste a obtenu de nouveau un fort joli succès.

On signale la présence dans nos parages d'immenses bancs d'anchois. Tant mieux, car nous pourrions en manger à bon compte, et l'on sait que ce poisson est très-aimé du peuple.

L'anchois est d'ailleurs un excellent mets; les Grecs et les Romains, qui étaient de grands gourmets, l'avaient en très-haute estime.

Ce poisson remplit pour les pêcheurs du Midi le même rôle que le hareng pour les pêcheurs du Nord. C'est ce qui fait la plus part du temps leur fortune. Réjouissons-nous donc, dans l'intérêt des populations riveraines de la Méditerranée, de savoir l'anchois abondant.

Le Tribunal de simple police a prononcé, dans le mois de juin dernier, les condamnations suivantes pour contravention aux règlements :

Abel Antoine, cultivateur à Monaco, à 3 fr. d'amende pour avoir laissé errer son chien sans muselière.

Ardisson, veuve Vacchino, cafetière, à 5 fr. d'amende pour avoir tenu son café ouvert après les heures réglementaires.

Crovetto Antoine, journalier à Monaco, à 1 fr. d'amende pour avoir mené paître une ânesse sur la propriété d'autrui.

Suani Pierre, charretier à Monaco, à 2 fr. d'amende pour infraction aux règlements sur la police de la voirie.

Marchand Louis, Jubert Félicien, Choisi Louis, Perrier Jules, Franco Joseph, Donati Regis, Cascioli Constantin, Peitavin François, Peitavin Antoine, Schmitt Charles, tous enfants mineurs, demeurant à Monaco, à 1 fr. d'amende chacun, et solidairement aux frais, plus à 9 francs de dommages intérêts pour dégâts faits dans le jardin du sieur Blanchi Nicolas, à la Condamine. — Les pères civilement responsables.

L'orage qui est passé sur Monaco, il y a quelques jours, et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro, a été d'une violence inouïe dans toute la Provence. A Cannes, à Grasse, à Vallauris, des champs entiers de vignes et de légumes ont été hâchés. Les campagnes de Fayence et de Callian ont été également abimées.

Les environs de Montpellier ont eu eux aussi à souffrir de cette tempête de grêle; des campagnes qui offraient le plus bel aspect, ont été littéralement ravagées.

La comète de Coggia, dont tous les journaux s'occupent depuis quelque temps, est visible à l'œil nu, vers 10 heures du soir, à gauche au-dessus du Mont-Agel. Elle offre l'aspect d'une aigrette lumineuse

Nous sommes de ceux qui croient peu aux prédictions astronomiques ou autres. Celles des Mathieu de la Drôme ou des Nick nous ont toujours laissé froid, d'autant plus qu'elles renferment généralement des ambiguïtés. Nick, de Périgueux, ayant obtenu cependant, comme astronome-prophète, une certaine notoriété, nous croyons devoir signaler ses prédictions pour le mois juillet.

Nous aurons donc, d'après lui, dans le mois courant, un temps mixte, c'est-à-dire beau et pluvieux ou couvert. Des orages nous visiteront souvent. Il y aura des épidémies.

Mais quelles épidémies? c'est ce que le prophète ne dit pas. Ce seront peut-être des épidémies de chaleur et de moustiques. C'est même probable.

Quoi qu'il en soit, attendons, et signalons surtout aux marins la conclusion de la prédiction : *avis aux gens de mer!*

Le mois de juillet, dans lequel nous venons d'entrer, a donné lieu aux proverbes suivants :

En canicule beau temps,
Bon an.

Qui vent bon navet,
En sème en juillet.

A la madeleine (22 juillet)
La noix est pleine,
Le raisin formé.
Et le blé renfermé.

Comme poésie cela laisse quelque peu à désirer, mais les almanachs assurent que c'est parfait au point de vue du jugement.

Plusieurs journaux publient le procédé suivant pour conserver le poisson frais pendant plusieurs jours :

Si c'est en hiver on leur met dans la bouche un morceau de pain trempé dans l'eau-de-vie et on les empaquette dans de la paille ou du foin.

En été l'on remplace l'eau-de-vie par de la bière ou du vin, et on les enveloppe légèrement dans de l'herbe fraîche ou de la mousse imbibée de la même liqueur.

On peut, de cette manière, conserver les carpes et les tanches en vie pendant quinze à dix-huit jours, et les brochets pendant une douzaine de jours.

On leur rend la vie en les enveloppant dans un linge que l'on humecte graduellement après leur avoir ôté le morceau de pain, et en les mettant ensuite dans de l'eau fraîche.

L'anguille a la vie beaucoup plus dure; il suffit de la mettre dans un vase avec de la terre humide et de l'herbe fraîche.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

Cannes. — On lit dans le *Courrier* :

Les dégâts occasionnés par la grêle de la semaine dernière sont plus considérables que ce qu'on supposait de prime abord.

Nos correspondances du Cannet, du Golfe Juan et d'Antibes, s'accordent toutes à présenter l'état de la campagne sous l'aspect le plus désolant.

Les grandes plantations de tomates du territoire d'Antibes, qui forment un des revenus les plus importants de ce canton, sont complètement hachées.

Les agriculteurs ont déjà commencé la replantation de nouveaux sujets, mais malgré tous les soins qu'ils apporteront à cette nouvelle plantation, les fruits ne pourront donner, comme valeur, qu'un quart du produit auquel on était en droit de s'attendre.

— S. A. R. Monseigneur le comte de Caserte est parti. Son absence durera deux mois environ.

On croit que S. A. se rend sur les bords du lac de Genève où est déjà arrivée S. A. R. Monseigneur le duc de Parme.

Toulon. — L'intendant sanitaire de Toulon a reçu des instructions, prescrivant d'exercer une surveillance très-sévère sur toutes les provenances des régences de Tunis et de Tripoli, signalées comme étant pays contaminés par suite des symptômes incontestables de peste.

Tunis quoique très-sérieusement menacé de l'invasion du fléau a été jusqu'à ce jour préservé et le Bey a pris, dit-on, des mesures énergiques pour interrompre les communications par voie de mer et de terre; le foyer d'infection semble concentré dans la petite ville de Bengazy, dépendance de la régence de Tripoli de Barbarie.

— La frégate transport la *Guerrière* sera, dit-on, armée très-incessamment pour faire une campagne lointaine.

Marseille. — La moisson est en pleine activité, mais on craint que la récolte des céréales ne tienne pas ses promesses. Les épis renferment beaucoup de grains desséchés.

La vigne, les oliviers et les amandiers produiront seuls beaucoup, et quant aux légumes ils donneront une récolte moyenne.

— Dans la séance de vendredi, un projet de loi a été déposé tendant à déclarer d'utilité publique les travaux à faire pour l'amélioration du port de Marseille, et à autoriser le ministre des travaux publics à accepter, au nom de l'Etat, l'offre faite par la Chambre de Commerce de Marseille d'avancer à l'Etat la somme de 15 millions de francs à l'effet d'assurer l'exécution de ces travaux.

COURRIER DE PARIS

La Revue de Longchamps s'est faite sans accident ni incident, ou du moins c'est tout comme. Un jeune Saint-Cyrien a été frappé d'insolation et on l'a conduit au poste un étranger fantaisiste qui s'était permis de caracolier, en costume bourgeois sur un cheval blanc, en face de l'état-major pendant le défilé des troupes.

Le retour a été très-mouvementé, par suite de la foule qui se croisait de Longchamps et d'Auteuil où les courses avaient eu lieu quand même. La grande badauderie parisienne faisait fête surtout aux musiques militaires.

Les envois de Rome sont généralement médiocres cette année. On peut les voir, à l'École des Beaux-Arts et l'opinion de tous ceux qui ont visité cette exposition est la même : l'ensemble est gris et insignifiant.

En peinture, nous avons une grande toile de M. Luc Olivier Merson : *Le sacrifice à la patrie* qui vaut mieux par l'idée que par l'exécution encore incomplète d'ailleurs, comme presque tous les envois qui ont l'air d'indications et d'ébauches plutôt que d'ouvrages composés. *Les vestales fuyant Rome* de M. Lematte

sont un tableau de genre sans grand caractère. Le même envoie une frêle copie d'un fragment de la *Messe de Bolsena* de Raphaël. M. Ferrier expose l'*Enlèvement de Ganimède*, bon dessin, couleur désagréable, et deux dessins : *La Vénus accroupie* et le grand fragment de la *Jurisprudence* de Raphaël.

Dans le salon de sculpture, M. Lafrance nous montre un buste de jeune homme, et M. Dupuis, une *Chloé buvant à la fontaine*, qui est assez gracieusement posée. M. Dupuis a aussi un médaillon en cire rouge, représentant la tête de la *Paix* et un bas relief en cire également : *Orphée pleurant Eurydice*.

Parmi les envois des architectes, je n'ai remarqué que les travaux de M. Dutert sur le *Forum* et l'envoi de M. Thomas : *Un temple en Asie Mineure*.

Vous deviez bien penser qu'on nommerait déjà quelques aspirants au fauteuil académique laissé vacant par la mort de Jules Janin. Quelques novellistes plus malicieux que bien informés prononcent le nom de John Lemoine. Le versatile écrivain des *Débats* a bien peu fait pour passer académicien ? Il est vrai qu'il peut citer des exemples....

M^{me} Blanche d'Antigny est morte dans un petit hôtel du boulevard Haussmann où ses amies l'avaient conduit à son retour à Paris.

Pertuiset est dans nos murs. L'intrépide voyageur va de Paris à la Terre-de-feu, comme on va de Paris à Versailles, et il n'est pas plus fatigué, je vous jure. Je ne lui donne pas un mois pour se remettre en route.

Pendant qu'on enterrait M. de Viox, un de nos députés, le Conseil municipal de Paris perdait l'un de ses membres, M. Léon Ohnet, architecte. M. Ohnet a succombé aux suites d'une maladie de foie.

Notre ancien premier secrétaire d'ambassade en Chine, M. le comte de Rochechouart est arrivé, ces jours-ci, à Paris. C'est ce diplomate qui a négocié le traité d'alliance avec l'empereur des Birmans.

On attend le général Chanzy. Voilà pour les déplacements.

Le police, tout en recherchant les comités ne dédaigne pas de poursuivre sa tâche moralisatrice. On a donc encore fermé un café dans le quartier Latin, le café d'Harcourt, place de la Sorbonne. C'était un de ces établissements tapageurs un peu plus rares tous les jours sans qu'on doive s'en plaindre. Les dames du quartier le fréquentaient assidûment et le bourgeois qui passait devant s'effrayait du spectacle de ces orgies quotidiennes (style Prudhomme). Il fallait un exemple, le café a été fermé. Que le boulevard de l'autre rive médite cette exécution !

MM. Dumas et Houssaye ont voulu que les restes du peintre Tassaert échappassent à la fosse commune. Il sera fait comme ils l'ont souhaité et le monde des artistes leur sera à bon droit reconnaissant de cette initiative. Une simple pierre recouvrira cette dépouille mortelle, mais du moins cette réparation tardive se sera produite.

Le Théâtre-français vient de recevoir un petit acte en vers ou deux petits actes — car je crois que la saynète est coupée en deux — de MM. Ch. Monselet et Paul Arène. Titre : *L'Illote*. Je ne puis qu'applaudir, *L'Illote* est riche en jolis vers et en traits charmants.

M^{me} Louise Figuiet fait jouer, lundi prochain, au Théâtre Cluny, une pièce en quatre actes : *L'Infant*. L'auteur va ainsi des Folies-Marigny à Cluny et des Champs-Élysées au Quartier Latin, entassant comédies sur comédies et se faisant jouer quand même. J'admire cette ténacité féminine.

Les Folies-Dramatiques ont reçu le *Capitaine Fracasse*, encore un opéra-comique, puisque M. Cantin a juré de ne jouer que de vrais opéras-comiques. La pièce est tirée du beau roman de Gautier, par un de ses gendres, M. Catulle Mendès, qui nous a prouvé qu'il connaissait le théâtre aussi bien que la poésie. La musique est de M. Emile Pessard, ancien prix de Rome, le père de mon confrère Hector Pessard, ex-rédacteur en chef du *Soir* et rédacteur en chef à venir du *Jour* qu'on ne veut pas laisser poindre. Je parie pour un succès.

LÉON GUILLET.

FAITS DIVERS.

On a mesuré le travail mécanique accompli par le cœur : il est énorme.

On sait que les mécaniciens prennent pour unité de travail celui qui correspond à l'élévation d'un poids de 1 kilog. à 1 mètre par seconde. C'est le kilogrammètre. Le cheval vapeur fait ses 75 kilogrammètres à la seconde. Eh bien, le cœur produit en 24 heures 70,000 kilogrammètres. Dans l'espace d'un an, il pourrait donc soulever 25,500,000 kilogrammes à la hauteur de 1 m. ou, ce qui revient au même, 1 kilog. à la hauteur de 25,500,000 m. Le travail effectué par le cœur d'un homme pendant une vie de soixante-dix à quatre-vingts ans suffirait pour soulever un train de chemin de fer ordinaire à la hauteur du Mont-Blanc.

Une nouvelle et très-curieuse expérience pour l'extinction presque instantanée des incendies a eu lieu à Montmartre, à quelques mètres du dépôt de fourrages de la Compagnie générale des omnibus dont les directeurs assistaient à l'expérimentation.

Six tonneaux superposés, et bourrés de copeaux et de fragments de cerceaux, largement arrosés de goudron et de pétrole, ont été allumés. En deux minutes et demie, les flammes qui s'élevaient à quatre ou cinq mètres étaient étouffées par des jets d'acide tartrique et de bi-carbonate de soude mélangés.

Rien de plus simple que l'appareil extincteur mis en œuvre pour arriver à ce merveilleux résultat. C'est un récipient ressemblant assez à une fontaine de marchand de coco et contenant 15 à 20 litres de la mixture chimique dont je parle plus haut. Au moyen d'un tout petit tuyau en caoutchouc, le liquide est projeté à une distance de douze mètres ; une minute après on est maître du feu ; au bout de deux minutes, il est éteint.

L'extincteur que j'ai vu fonctionner est introduit aujourd'hui dans presque tous les grands ateliers du nord de la France. Il en existe près de 600 à Roubaix où les fonctions de pompiers sont devenues une véritable sinécure.

On évalue à plus de 200 millions de francs les dégâts occasionnés annuellement dans les greniers de l'Europe par les charançons.

On vient de découvrir par hasard le moyen de se délivrer de cet insecte dévastateur.

Dans un grenier où 200 hectolitres de froment étaient ravagés par le charançon, on vint à introduire du chanvre non fané et non battu.

Le lendemain on fut bien étonné de voir les chevrons couverts de charançons qui fuyaient vers le faite de la toiture.

On renua plusieurs fois le froment, et la retraite de ces insectes dura six ou sept jours.

Depuis lors, on n'en vit plus un seul dans le grenier, la même expérience ayant été faite tous les ans.

Il faut, chaque année, au moment où se fait la récolte du chanvre femelle, balayer le grenier, et y placer à différents endroits, quatre ou cinq poignées de chanvre ayant encore du chènevis.

On se procure du chanvre avant la moisson en le semant non en juin, mais à la fin de mars.

Un peu avant la moisson il exhale assez d'odeur pour être mis dans le grenier avant la récolte.

Au Japon, la confiance dans les vieilles idoles a tellement diminué que le gouvernement cherche un acheteur pour la grande statue en bronze du faux dieu Dailatz, à dix-sept lieues de Yokohama. La statue, vieille de six cents ans, a cinquante pieds de hauteur, sans le piédestal, et vingt-huit pieds de largeur ; elle représente Bouddha, mais elle n'est pas belle. L'édifice qui servait à l'abriter est tombé en ruines depuis longtemps.

Les journaux russes donnent de nombreux détails sur un grand incendie qui vient de consumer la ville de

Berditchev, habitée surtout par des juifs et située au Sud-Est des possessions russes en Europe ; 600 maisons ont été détruites, et tout d'abord des centaines de familles se trouvaient sans abri.

Le jour suivant, second incendie, dû très probablement, comme le premier, à une main criminelle : tout le quartier où se trouvaient les écoles publiques et privées a été la proie des flammes.

Le troisième et quatrième jour, nouveaux incendies qui consumèrent ce qui restait de la ville.

Toutes les maisons étaient construites en bois et ont brûlé avec une telle rapidité qu'à peine avait-on le temps d'arrêter les progrès du feu sur un point qu'il se rallumait sur un autre.

ALFRED GABRIÉ, Rédacteur-Gérant.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 29 Juin au 5 Juillet 1874.

CETTE. b. *St-Veto*, italien, c. Manenso, vin.
 GOLFE JUAN. b. *l'Indus*, français, c. Jovenceau, sable.
 ID. b. *l'Alexandre*, id. c. Grisole, id.
 NICE. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 MENTON. b. *Louis Désiré*, id. c. Rosset, sur lest.
 GOLFE JUAN. b. *Deux Innocents*, id. c. Musso, sable.
 GOLFE EZA. b. *Jeune Eloïse*, id. c. Giordan, chaux.
 NICE. b. *le Marin*, id. c. Arnulf, sable.
 ID. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 GOLFE JUAN. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, id.
 ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
 ID. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Audibert, id.
 ONEILLE. brick-g. *Clémence*, id. c. Pons, sur lest.
 SAVONE. cutter, *Cicetta*, id. c. Pessano, div.
 NICE. b. *l'Assomptiou*, id. c. Audibert, id.
 FINALE. b. *Tois frères*, italien. c. Ginocchio, charbon.

Départs du 29 Juin au 5 Juillet 1874

GOLFE JUAN. b. *Deux Innocents*, français, c. Musso, sur lest.
 ROME. b. *St-Veto*, italien. c. Manenso, vin.
 GOLFE JUAN. b. *l'Indus*, français, c. Jovenceau, s.l.
 ID. b. *l'Alexandre*, id. c. Grisole, id.
 VILLEFRANCHE. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 GOLFE JUAN. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, id.
 ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
 ID. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Gabriel, sur lest.
 MENTON. b. *Louis Désiré*, id. c. Rosset, id.
 GOLFE JUAN. b. *Deux Innocents*, id. c. Musso, id.
 VILLEFRANCHE. b. *Jeune Eloïse*, id. c. Giordan, id.
 ID. b. *le Marin*, id. c. Arnulf, id.
 ID. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.
 GOLFE JUAN. b. *Volonté de Dieu*, id. c. Davin, id.
 ID. b. *St-Ange*, id. c. Fornero, id.
 ID. b. *Antoinette Victoire*, id. c. Gabriel, sur lest.
 VILLEFRANCHE. b. *Jeune Eloïse*, id. c. Giordan, id.
 ID. b. *l'Assomption*, id. c. Audibert, id.

En vente à l'imprimerie du Journal :

MONACO-GUIDE

RENFERMANT

tous les renseignements utiles aux Étrangers.

Cet ouvrage, rédigé avec un soin tout particulier, est illustré de 5 gravures et d'une Carte de la Principauté.

Prix : 2 Francs.

LA MODE ILLUSTRÉE

Journal de la famille. — Rue Jacob, 56, Paris,

1^{re} édit. : 3 m. 3 fr. 50 ; 6 m. 7 fr. ; 12 m. 14 fr.
 4^e — 3 — 7 fr. ; 6 — 13 fr. 50 ; 12 — 25 fr.

On s'abonne, à Monaco, à l'imprimerie du journal.

A VENDRE :

Deux lots de terrain séparés, situés au quartier des Moulins, tout près de la gare de Monte Carlo, entre la grande route et le chemin de fer, pouvant être utilisés pour des constructions ou pour jardins.

1 lot de 230 mètres carrés
et 1 lot de 434 mètres carrés

Pour les renseignements et les conditions de vente, s'adresser à M. Irénée Masson, ou à M^e de Loth, avocat à Monaco.

CABINET de LECTURE

Grande Maison Nave, à la Condamine.

ABONNEMENT AU MOIS

Ouvrages de toute sorte.

Fabrique de Boissons Gazeuses

A. STREICHER, rue des Briques, MONACO

Usine à Vapeur.

PRIX :

Grand siphon..... 20° Limonade gazeuse 25°
Demi siphon..... 15° Soda water anglais 40°
Punch mousseux » 55 c.

Hôtel-Restaurant de Strasbourg

TENU PAR LOUIS BOULAS

Ex-Cuisinier de l'Hôtel de Paris

Cabinets de société. — Chambres meublées.

SALLE DE BILLARD.

Monte Carlo, près le Casino (Monaco)

A VENDRE OU A LOUER

JOLIE VILLA

Très-richeement meublée

Vue magnifique dominant le plateau de Monte Carlo.

S'adresser à la villa, Avenue St-Michel.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE ET HAUTE-ITALIE. — SERVICE D'ÉTÉ.

Ligne de MARSEILLE à MONACO et à GÈNES.

distan. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	473 mixt.	475 mixt.	477 mixt.	481 dirt.	479 mixt.	487 mixt.	501 mixt.
	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.								
240	29 55	22 15	16 25	Marseille				mat.	mat.	soir.	
173	21 30	16 »	11 70	Toulon	mat.	mat.	6 40	9 50	10 05	3 04	
47	5 75	4 30	3 15	Cannes	7 05	9 06	11 26	1 40	3 04	7 16	
16	1 95	1 45	1 10	Nice } arrivée	8 05	10 04	12 23	2 31	4 02	8 14	soir
				} départ	8 16		12 48	2 45	4 36	8 24	6 54
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-sur-Mer	8 30		1 01	2 57	4 50	8 37	7 05
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu	8 37		1 08	» »	4 57	8 44	7 12
7	» 85	» 65	» 45	Eze	8 45		1 19	» »	5 09	8 52	7 20
	» »	» »	» »	Monaco	9 03		1 35	3 23	5 25	9 07	7 34
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo	9 08		1 41	3 29	5 31	9 13	7 40
10	1 20	» 90	» 65	Menton, heure de Paris.	9 33		2 10	3 50	5 56	9 32	7 58
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille	10 45		4 07	5 58	6 16	soir	soir
173	19 15	13 55	9 65	Gènes, heure de Rome.	6 05		10 20	11 10	soir.		

Ligne de GÈNES à MONACO et à MARSEILLE.

distan. kilom.	1 ^{re} cl.	2 ^{me} cl.	3 ^{me} cl.	STATIONS	473 mixt.	475 mixt.	477 mixt.	481 dirt.	479 mixt.	487 mixt.	501 mixt.
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille, h. de Paris.		8 13		12 15	soir.	7 05	10 15
10	1 20	» 90	» 65	Menton		8 38	11 01	12 40	4 15	7 37	10 40
2	» 70	» 55	» 35	Monte Carlo		8 57	11 21	12 58	4 48	8 00	11 03
	» »	» »	» »	Monaco		9 05	11 33	1 04	4 54	8 07	11 10
7	» 85	» 65	» 45	Eze		9 19	11 47	1 18	5 08	8 21	
9	1 10	» 80	» 60	Beaulieu		9 27	11 55		5 16	8 29	
11	1 35	» 95	» 75	Villefranche-sur-Mer		9 42	12 02	1 30	5 23	8 39	11 33
16	1 95	1 45	1 10	Nice } arrivée		9 55	12 15	1 43	5 36	8 52	11 46
				} départ	6 08	10 15	12 33	2 08	5 50	9 00	soir.
47	5 75	4 30	3 15	Cannes	7 19	11 28	1 43	3 15	6 47	10 04	
173	21 30	16 »	11 70	Toulon	12 04	4 12	7 30	7 20	soir.	soir.	
240	29 55	22 15	16 25	Marseille	3 45	6 25	10 35	9 4			

G^d HOTEL DES BAINS à MONACO

Cet hôtel admirablement situé sur la plage et qui est déjà avantageusement connu pour le confort de ses appartements et de son service, vient de s'adjoindre, comme annexe, l'ancien HÔTEL DU LOUVRE qui lui fait face, dont l'aménagement et l'ameublement ont été complètement renouvelés.

Grande terrasse, restaurant sur la mer. — Salle à manger, café, salon de conversation, où se trouvent plusieurs journaux et publications littéraires. — La pension avec déjeuner, dîner, logement et service compris à des prix modérés.

Location & vente de Pianos

S'adresser à l'hôtel de la Condamine à la Condamine.

TAVERNE ALSACIENNE

tenue par JAMBOIS, à la Condamine.
GLACES ET SOUVENIRS

35 minutes de Nice

MONACO — MONTE CARLO

20 minutes de Menton

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une

corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, est placé Monte Carlo, création récente, merveilleux plateau sur lequel s'élèvent

le splendide Hôtel de Paris, le Casino et ses jardins féeriques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des aloès, des cactus, des camélias, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'HIVER.

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs, et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte Carlo offre aux étrangers les mêmes distractions que les Etablissements des bords du Rhin: théâtre-concerts, fêtes vénitienes, bals splendides, orchestre d'élite, salle de conversation, salle de lecture, salons de jeux vastes, bien aérés. La Roulette s'y joue avec un seul zéro; le minimum est de 5 francs, le maximum de 6,000 francs. Le Trente-et-Quarante ne se joue qu'à l'or; le minimum est de 20 francs, le maximum de 12,000 francs. Tir aux pigeons installé au bas des jardins.

SAISON D'ÉTÉ.

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée. Le fond de la plage, ainsi qu'à Trouville, est garni d'un sable fin d'une exquise souplesse.

Grand Hôtel des Bains sur la plage, appartements confortables, pensions pour familles à des prix modérés, cabinets élégants et bien aérés, bains d'eau douce, bains de mer chauds.

La seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments que les établissements des bords du Rhin. Salles de jeux en permanence, concerts l'après-midi et le soir, cafés somptueux, billards, etc.

A Monte Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.

En vente à l'Imprimerie du Journal, rue de Lorraine, 13.

SOUVENIR DE MONACO

ALBUM-PHOTOGRAPHIQUE. — PRIX : 10 FRANCS.